

Index AI : PRE01/338/2013
08 July 2013

Égypte. Il faut de toute urgence mener une enquête impartiale sur les personnes tuées lors des manifestations

Amnesty International demande que soit menée sans délai une enquête indépendante sur la mort d'au moins 51 personnes tuées devant le siège de la Garde républicaine lundi 8 juillet.

« Il est primordial de mener des investigations indépendantes et impartiales, que toutes les parties pourront accepter en confiance. Force est toutefois de noter que les autorités égyptiennes affichent un bilan désastreux lorsqu'il s'agit de faire éclater la vérité et de rendre justice pour des violations des droits humains, a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les précédentes enquêtes militaires ont étouffé les affaires d'atteintes aux droits humains commises par l'armée et les autorités ont enterré les conclusions d'un rapport d'enquête qu'elles avaient ordonné sur les homicides de manifestants, refusant d'en rendre les conclusions publiques. Le parquet général d'Égypte a passé plus de temps à inculper des détracteurs du gouvernement qu'à poursuivre les policiers et les militaires responsables présumés de violations des droits humains.

« Il est essentiel de mener des enquêtes efficaces pour empêcher les représentants de l'État de se livrer à de nouvelles violations. Le chef de la Garde républicaine de l'armée est l'homme qui a dirigé une répression meurtrière contre les manifestants devant le siège du gouvernement en décembre 2011.

« Dans un climat de clivages et de méfiance, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour que les investigations annoncées par les autorités soient indépendantes, impartiales et approfondies, et que cela se sache. Des décennies d'impunité ont sapé l'état de droit. Des enquêtes efficaces et impartiales permettant de rendre justice aux victimes et à leurs familles contribueraient à rétablir la confiance et à avancer vers la réconciliation nationale. Quelle que soit sa forme, la commission d'enquête doit respecter les normes internationales, et notamment avoir le pouvoir d'obliger les militaires ou d'autres représentants de l'État à fournir des preuves. »